

NOUVEAU DROIT DES MARQUES - RÉFORME DES PROCÉDURES



Mercredi 7 octobre 2020 de 10h00 à 12h00 à l'EFB

OBJECTIFS :

- sensibiliser aux nouvelles procédures devant l'INPI depuis le 1^{er} avril 2020, pointer les évolutions de la procédure d'opposition et introduire les nouveaux recours intentés contre les décisions de l'INPI devant la cour d'appel ;
- comprendre comment ces procédures administratives s'articulent avec les procédures judiciaires ;
- va-t-on vers des procédures rapides et efficaces ou plus complexes ?

CONTENU DE LA CONFÉRENCE :

I. La nouvelle procédure d'opposition

- ouverture à de nouveaux droits antérieurs ;
- cumul de droits antérieurs ;
- déroulement de la procédure ;
- renforcement des preuves d'usage.

II. Les nouvelles procédures administratives en déchéance et nullité

- recevabilité ;
- déroulement des procédures : de la pré-instruction à la décision ;
- spécificités ;
- importance de l'usage ;
- effets des décisions (jugement) et barème des frais.

III. Les recours de demain devant la cour d'appel

- délais et formalisation du recours (RPVA et représentation obl.) ;
- compétence territoriale ;
- nature des recours : réformation v/ annulation – effets (suspensifs ou non – dévolutif ou non) ;
- déclaration de recours ;
- déroulement de la procédure.

IV. L'articulation entre les procédures judiciaires et administratives

- compétence exclusive de l'INPI ;
- compétence judiciaire et articulation ;
- compétence claire et lisible, permettant une justice rapide et efficace ?

V. Quelle(s) stratégie(s) pour quelle(s) procédure(s) ?

INTERVENANTE :

Sylvie Benoliel-Claux, avocate au barreau de Paris, spécialiste en droit de la propriété intellectuelle et vice-présidente de l'APRAM (Association des Praticiens du Droit des Marques et des Modèles).

PRÉREQUIS : connaissances minimum en droit des marques.

NIVEAU 1 : acquisition des fondamentaux.

SPÉCIALITÉ : droit de la propriété intellectuelle .

INFORMATION & INSCRIPTION : www.efb.fr

Conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.



2h validées

1, rue Pierre-Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux



Accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite